

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-130

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 79

Suppléants présents : 3

Pouvoirs : 15

Date de convocation :

16/09/2021

Date d'affichage :

24/09/2021

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; MOUTENET Mylène ; VICHOT Étienne.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CATTET Jean-Luc (représenté par MOUTENET Mylène) ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; FREDY Damien ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MOREL Denis ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Excusés ayant donné pouvoir : ARTIGUES Damien à BUNOD Remy ; BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CHATOT Patrick à DUTHION Jean Paul ; CORON Nathalie à PANISSET Marilynne ; GAMBAY Olivier à HUGUES Guy ; GEAY David à LUSSIANA Eddy ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; HOTZ Richard à PROST Philippe ; LAVRY Dominique à FAVIER Jean-Louis ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy.

Absents : BANDERIER Dominique ; CORAZZINI Sylvie ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

Objet : DEPLACEMENTS DOUX – Voies douces Saint-Maur et Nogna-Poids-de-Fiole

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

Le 31 mars 2021, le Conseil Communautaire a demandé le transfert de la compétence « Mobilité » à Terre d'Emeraude Communauté, modification statutaire validée le 1^{er} juillet 2021 par la Préfecture du Jura suite à la consultation des communes membres de la communauté de communes. En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, Terre d'Emeraude Communauté peut ainsi se porter maître d'ouvrage de projets de création de cheminements doux sur son territoire.

Conformément à la délibération du 10 octobre 2019 de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet, relative aux voies douces prioritaires issues de son Schéma Directeur des Déplacements Doux, Terre d'Emeraude Communauté assure le suivi technique, administratif et financier des projets d'aménagement de voies douces :

- entre le bourg de Saint-Maur et le lotissement de Champs Guerrins, le long de la RD41E ;
- entre les communes de Nogna et Poids-de-Fiole, le long du chemin rural des Cornes Fayolles ;
- entre le bourg de La Tour-du-Meix et le Surchauffant, le long de la RD60.

Ces voies douces doivent permettre aux usagers de circuler en sécurité le long des voies concernées.

Ces projets, pour lesquels une première demande de subvention a été déposée auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, ont évolué en termes techniques :

- Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement : pose de bordures, barrières et caniveaux, limitation de la vitesse le long du cheminement afin de se conformer aux prescriptions de l'Agence Routière Départementale du Jura ;
- Nogna <> Poids-de-Fiole : application de bi-couche afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers.

Ces évolutions entraînent des surcoûts pour lesquels Terre d'Emeraude Communauté peut demander des subventions complémentaires auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura.

En ce qui concerne le projet « La Tour-du-Meix <> Surchauffant », l'animation foncière le long du cheminement doux doit être poursuivie.

CONSIDERANT les subventions attribuées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la création des voies douces « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » et « Nogna <> Poids-de-Fiole », sur la base des premiers budgets prévisionnels,

CONSIDERANT que l'évolution des projets de travaux fait ressortir les coûts estimatifs suivants :

- Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement : 52 306,80 € HT ;
- Nogna <> Poids-de-Fiole : 29 620,00 € HT.

CONSIDERANT la possibilité de demander une subvention complémentaire à la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du Contrat de Territoires - Pays Lédonien et au Département du Jura au regard des surcoûts générés par les travaux complémentaires,

CONSIDERANT la possibilité de co-financer avec les communes concernées la création des voies douces en ayant recours à un fonds de concours,

CONSIDERANT la convention de fonds de concours signée le 2 décembre 2020 avec les communes de Nogna et Poids-de-Fiole, fondée sur le premier budget prévisionnel, et la nécessité de réviser cette convention au regard de la nouvelle estimation,

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 15 septembre 2021 a émis un avis favorable,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les projets modifiés de voies douces « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » et « Nogna <> Poids-de-Fiole »,

D'APPROUVER les nouveaux budgets et plans de financement prévisionnels relatifs à ces projets, tels que présentés ci-dessous :

Voie douce « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Diagnostic amiante/HAP de la chaussée	1 300,00 €	Région Bourgogne Franche-Comté	22 640,72 € (dont : - 14 050,72 € déjà attribués pour demande n°1 - 8 590,00 € demandés pour demande n°2)
Travaux sur la chaussée	48 551,80 €		
Pose de signalisation verticale	735,00 €		
Evacuation et traitement des matériaux pollués produits par le chantier (si nécessaire)	1 720,00 €	Département du Jura Autofinancement (≈33%)	12 200,00 € 17 466,08 €
Total	52 306,80 €	Total	52 306,80 €
Assiette éligible demande n°1	35 126,80 €		
Assiette éligible demande n°2	17 180,00 €		

Voie douce « Nogna <> Poids-de-Fiole » :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Installation de chantier	300,00 €	Région Bourgogne Franche-Comté	14 172,50 € (dont : - 2 550,00 € déjà attribués pour demande n°1 - 11 622,50 € demandés pour demande n°2)
Dérasement d'accotements	4 500,00 €		
Empierrement + compactage	6 820,00 €		
Revêtement bi-couche	18 000,00 €	Département du Jura Autofinancement (≈32%)	5 924,00 € 9 523,50 €
Total	29 620,00 €	Total	29 620,00 €
Assiette éligible demande n°1	6 375,00 €		
Assiette éligible demande n°2	23 245,00 €		

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2021,

DE PRECISER que le reste à charge lié à la création des voies douces « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » et « Nogna <> Poids-de-Fiole » sera réparti entre Terre d'Emeraude Communauté (50%) et les communes concernées par la mise en place d'un fonds de concours,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions de fonds de concours ou avenant à cet effet avec les communes concernées,

DE SOLLICITER auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces projets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président 